

Ville de Roncq



---

# Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Conseil Municipal

du 14 décembre 2020

---

## I – RAPPEL AU CADRE JURIDIQUE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit dans ses articles L.2312-1 et L.5211-1, la tenue d'un débat portant sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette. Ce rapport est complété par l'évolution des dépenses de personnel pour les Villes de plus 10 000 habitants.

## II – CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE – PRINCIPALES MESURES ISSUES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2021 A DESTINATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### A – Contexte macro économique

La crise mondiale actuelle a provoqué une onde de choc, d'abord sur le plan sanitaire et par contagion sur le plan économique et social. Le Gouvernement a engagé pour y faire face un volume de dépenses publiques sans précédent depuis l'après-guerre et bien au-delà des mesures prises lors de la crise économique de 2008.

Cela s'accompagne d'une dégradation des comptes publics de l'Etat et de la Nation : déficits publics et endettement massif. A titre d'information, quelques indicateurs :

→ Chute historique du PIB : - 11,2 % en 2020, - 6,4 % en 2021.

→ Les prévisions de croissance pour la France : -10,5 % en 2020 et + 7,5 % en 2021 (prévisions aléatoires).

→ Trajectoire du déficit public : - 10,2 % en 2020 et - 6,7 % en 2021 (résorption à moyen terme fortement remise en cause).

→ L'inflation se limiterait à moins de 0,5 % en 2020 (0,2 % semble plus probable) et + 0,7 % en 2021.

→ L'objectif d'une décrue de 2,5 points en 3 ans de la dette publique a été balayé par la mise en œuvre du plan de relance de 100 Mds € ainsi que de moindres recettes fiscales de 2020.

En 2019, la dette était de 98,7 %. En 2020, elle est estimée à **117,5 %** et **116,2 %** en 2021.

On assiste à une explosion du pourcentage des dépenses publiques : il devrait atteindre **64 %** du PIB en 2020. Il était de 56,5 % en 2013.

Les années 2020 et 2021 marquent un coup d'arrêt à la modération de la progression de la dépense publique observée ces dernières années (-0,9 % en 2018, + 1,3 % en 2019, + **6,3 %** en 2020). La hausse de la dépense en 2020 s'explique essentiellement par les mesures d'urgence et de soutien à l'économie face à la crise sanitaire : + 64,5 Md €.

Le taux de chômage estimé par l'INSEE à 9,5 % au mois de septembre 2020, tendrait à se rapprocher des 10 %.

## B – Principales mesures issues du PLF 2021

Le projet de loi de finances a été présenté en Conseil des Ministres le 28 septembre et fait encore l'objet de débats parlementaires. L'année 2021 sera marquée par :

**1 - La mise en œuvre du plan de relance de 100 Milliards d'€** sur deux ans incluant la baisse de 10 Md€ d'impôts économiques locaux, avec pour objectifs le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales.

Dans ce plan exceptionnel, le Gouvernement privilégie les secteurs structurants et porteurs d'emplois, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la cohésion sociale et territoriale.

En effet, ce plan repose sur trois axes :

- La transition écologique (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transport, stratégie hydrogène, biodiversité.....) ;
- La cohésion (emploi des jeunes, activité partielle, formation nationale de l'emploi....) ;
- La compétitivité économique (capital investissement, recherche, relocalisation, soutien à l'export, au secteur culturel ....).

### **2 - Un volet fiscal conséquent**

- a) Poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression du premier tiers de la taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021 (estimation 2,4 Md€), puis 65 % en 2022 et suppression totale au 01.01.2023 ;
- b) Transfert de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI en compensation de la perte de la TH ;
- c) Neutralisation des effets de la réforme de la TH sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre les collectivités ;
- d) Baisse de 10 Md€ d'impôts économiques locaux via :
  - la réduction de moitié de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),  
Soit 7 Md€,
  - la baisse de moitié des impôts fonciers (CFE et TFPB) pesant sur les sites industriels  
Soit 3 Md€.

### **3 - Des dotations stables** en matière de concours financiers de l'Etat :

- a) La dotation globale de fonctionnement (DGF) maintenue au même niveau que 2018 et 2019  
Soit 27 Md€ ;
- b) Les dotations de péréquation des départements augmentent de 10 M€ ;

- c) Les dotations de solidarité urbaine et rurale augmentent chacune de 90 M€ comme en 2019 et 2020 ;
- d) Les dotations d'investissements restent stables avec 2 Md€ : 1,046 M€ pour la DETR et 570 M€ pour la DSIL ;
- e) Le fonds de compensation à la TVA (FCTVA) progresse de 546 M€ pour atteindre le montant de 6,5456 Md€ du fait du dynamisme de l'investissement public local.

#### **4 - Autres points du PLF 2021**

- a) Simplification de la taxe sur l'électricité : recouvrement et harmonisation des tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- b) Automatisation du FCTVA progressif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **III – ENGAGEMENTS DE LA VILLE POUR 2021 :**

Un service public de qualité au cœur de nos politiques municipales.

Le budget est le meilleur indicateur d'une politique. Il reflète les choix et les priorités dans la gestion des deniers publics. Par delà l'aridité des chiffres et des ratios, il raconte une histoire : celle d'une Ville et de ses habitants.

A l'aube d'une nouvelle mandature, l'équipe municipale réaffirme sa volonté de maintenir un Service Public de qualité au cœur de ses politiques municipales qui se traduit par :

- a) Un accompagnement social renforcé en direction des populations les plus fragiles : La réactualisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS) par le CCAS de la Ville permettra d'ajuster notre politique sociale à court et moyen terme.
- b) Une attention particulière pour la petite enfance, la jeunesse et l'éducation avec la mise en œuvre :
  - D'un projet éducatif global concernant la jeunesse avec la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales ;
  - Une politique volontariste dans le domaine de l'Education en offrant des moyens complémentaires aux écoles dans le domaine musical et sportif ;
  - Un projet culturel qui sera co-construit avec l'Education Nationale appelé à favoriser le parcours culturel de l'élève ;
  - Un partenariat renouvelé avec les Ecoles privées pour les six prochaines années ;
  - Un accompagnement municipal dans le domaine de la Petite Enfance sans faire abstraction d'un modèle économique en mouvement avec l'installation de plusieurs micro-crèches sur le territoire roncquois ;
  - La création d'un conseil municipal des Jeunes qui devrait se concrétiser courant second semestre 2021.
- c) Un partenariat étroit avec le monde associatif qui s'inscrit dans la durée avec le renouvellement de conventions triennales.

- d) Un engagement renforcé en faveur de la tranquillité publique avec le recrutement d'un agent supplémentaire portant ainsi l'effectif actuel de 7 à 8 policiers municipaux. La Ville continuera également le déploiement de la vidéo protection sur le territoire.
- e) Des actions culturelles de qualité avec le projet phare d'un musée numérique. Cela passe aussi par des expositions pédagogiques, des expositions d'artistes, des conférences, des ciné concerts,...
- f) La préservation du cadre de vie et de ses espaces verts tout en répondant à nos obligations dans le cadre de la loi SRU (constructions de logements sociaux). Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le taux de logements locatifs sociaux est de 18,49 %. Le nombre de logements sociaux manquants pour atteindre 25 % est de 364, ce qui engendrent des pénalités pour la Ville de l'ordre de +/- 90 K€.

#### **IV – ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021**

L'exercice auquel nous allons nous astreindre cette année s'inscrit dans un contexte particulièrement tendu au regard des conséquences de cette crise sanitaire exceptionnelle qui frappe tout le territoire national, qui fragilise la quasi-totalité des secteurs de l'économie et dont les effets risquent de s'inscrire sur le temps long.

Ces incertitudes sont ressenties au sein des Collectivités Territoriales. En effet, si les mesures issues du PLF 2021 reprises en amont, confirment une stabilité des concours financiers de l'Etat et un gel des recettes en provenance de l'EPCI (MEL), il n'en demeure pas moins que toutes prévisions réalistes au-delà de 2021 s'avèrent très aléatoires.

Cela nous incite donc à nous adosser sur nos fondamentaux qui sont le socle de notre stratégie financière depuis plusieurs années et que nous réaffirmons. Les conclusions exprimées par la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport portant sur les exercices 2015 à 2019, nous confortent dans ce sens.

**TABLEAU DE SYNTHESE – PERIODE 2015 A 2019**

<b>LIBELLES</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
<i>Produits de gestion</i>	16 517 418	15 907 148	16 123 685	15 910 313	16 395 846
<i>Charges de gestion</i>	14 177 763	13 710 067	13 236 580	13 092 993	13 898 704
<b>EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 339 655</b>	<b>2 197 081</b>	<b>2 887 105</b>	<b>2 817 320</b>	<b>2 497 142</b>
<i>Intérêts des emprunts</i>	98 877	89 227	79 411	66 699	53 766
<i>Produits exceptionnels</i>	157 984	1 145 689	192 456	1 872 004	695 872
<i>Charges exceptionnelles</i>	73 171	330 921	43 908	1 569 346	102 219
<i>Dotations aux amortissements</i>	833 308	870 712	870 202	824 064	747 574
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 492 283</b>	<b>2 051 910</b>	<b>2 086 040</b>	<b>2 229 215</b>	<b>2 289 455</b>
<b>CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE</b> <i>(résultat de fonctionnement + amortissements)</i>	<b>2 325 591</b>	<b>2 922 622</b>	<b>2 955 742</b>	<b>3 052 661</b>	<b>3 032 779</b>
<i>Remboursement capital de la dette</i>	503 115	507 348	511 757	516 350	521 136
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>1 822 476</b>	<b>2 415 274</b>	<b>2 443 985</b>	<b>2 536 311</b>	<b>2 511 643</b>

L'équipe municipale nouvellement élue aborde donc ce nouveau mandat avec une situation financière saine et équilibrée. Par l'amélioration du niveau d'épargne, constant sur toute la période sous visée, la Ville a su financer un volume d'investissement de +/- 20 Millions d'€ sans recourir à l'emprunt, ce qui constitue aujourd'hui un atout non négligeable au regard du programme d'investissements prévus sur les six prochaines années pour un montant total de +/- 28 Millions d'€.

## **EN FONCTIONNEMENT**

### A) Prévisions des recettes réelles de fonctionnement (RRF)

<b>LIBELLES</b>	<b>PREVISIONS BP 2020</b>	<b>PREVISIONS BP 2021</b>
Contributions directes	7 600 000	7 700 000
Autres impôts et taxes	4 900 000	4 902 500
Dotation globale de fonctionnement	1 563 000	1 565 000
Autre dotations	872 000	845 000
Produits des services	988 000	843 500
Autres de recettes	79 000	70 000
<b>PRODUITS DE GESTION</b>	<b>16 002 000</b>	<b>15 926 000</b>

- On note une stabilité de la fiscalité locale avec le maintien des taux inchangés depuis 2002. Les impacts de la réforme avec la suppression totale de la TH pour les résidences principales seront perceptibles à l'horizon 2023.

<b>TAXES</b>	<b>TAUX COMMUNAUX</b>
Taxe d'habitation	32,12 (gel du taux de 2020 à 2022)
Taxe foncière (bâti)	31,02
Taxe foncière (non bâti)	52,39

- Les autres impôts et taxes dont les dotations en provenance de l'EPCI demeurent également stables : Attribution de compensation (3 326 K€) et Dotation de solidarité métropolitaine (+/- 240 K€). Les autres recettes concernant le FPIC, la TCCFE et les droits de mutation estimés à +/- 1 M€. Une attention particulière devra être portée à la TLPE compte tenu du contexte économique actuel : (+/- 170 K€).
- La dotation globale de fonctionnement est reconduite sur la même base que 2020.
- Pour ce qui a trait aux « Autres dotations », on citera les plus emblématiques : la participation financière de la CAF pour la partie Jeunesse (+/- 320 K€) et les attributions de compensation en provenance de l'Etat au titre des exonérations de la TH (+/- 300 K€).

→ Les produits des services sont susceptibles de se contracter en raison des conséquences sanitaires (activités culturelles suspendues) économiques (salariés privés d'emploi), des nouveaux modes de garde choisis par les familles mais également avec l'augmentation du télétravail. Ces produits sont estimés à +/- 843 K€ selon détail repris ci-après :

- Concessions funéraires : 32 K€ ;
- Redevances et droits des services à caractère culturel (école de musique) : 30 K€ ;
- Redevances et droits des services à caractère sportif (entrées piscine) : 75 K€ ;
- Redevances et droits des services à caractère social (ALSH et récré'anime) : 150 K€ ;
- Services périscolaires : 70 K€ ;
- Restauration scolaire : 400 K€.

De manière globale, les recettes de fonctionnement sont stables par rapport au budget primitif de 2020.

#### B) Prévisions de dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

LIBELLES	PREVISIONS BP 2020	PREVISIONS BP 2021
Charges à caractère général	4 974 000	5 000 000
Charges de personnel	7 344 000	7 700 000
Subventions	1 128 000	750 000
Participations obligatoires écoles privées	490 000	500 000
Autres charges de gestion	197 000	178 700
Les charges financières	50 000	35 000
<b>CHARGES DE GESTION</b>	<b>14 183 000</b>	<b>14 163 700</b>

→ Les charges à caractère général demeurent dans le même volume qu'en 2020 et représentent 35 % des DRF, dont :

- a) les dépenses liées au scolaire : +/- 1 M€ (dont 800 K€ pour les activités périscolaires)
- b) les dépenses liées à la restauration : +/- 600 K€ (dont la mutualisation intercommunale : 510 K€)
- c) l'entretien de nos bâtiments municipaux (entretien courant) et de l'éclairage public : +/- 530 K€
- d) La gestion de nos espaces publics : +/- 470 K€
- e) Les dépenses d'ordre informatique (logiciels, portail famille, numérisation et informatisation des services au publics...) : +/- 260 K€
- f) Les activités culturelles et festives : +/- 300 K€
- g) Les activités sportives (scolaires et extra scolaires, gestion de la piscine) : +/- 160 K€
- h) les dépenses en matière de fluides (eau, gaz et électricité) : +/- 690 K€

A elles seules, ces dépenses représentent près de **80 %** de l'enveloppe globale. Ce sont des enveloppes estimatives susceptibles d'évoluer lors du vote du budget primitif.

→ Les charges de personnel augmentent de manière plus significative (+ 4,8 %). Elles représentent +/- 54 % des DRF (*selon annexe 2 - ROB joint à la présente annexe*).

#### Structure des effectifs et de la masse salariale

→ Les effectifs évoluent de manière régulière entre 2017 et 2019 passant de 137 agents titulaires en 2017, à 142 agents en 2018 et 148 agents en 2019. L'augmentation constatée en 2019 s'explique notamment par le renforcement des effectifs de la Filière culturelle en lien avec la création du nouvel équipement « La Source ».

Concernant les agents contractuels sur un poste permanent, le nombre passe de 7 agents en 2017, puis 5 en 2018 et 3 en 2019. A cette date, la Ville ne compte plus que 3 agents sous statut de contractuel (agents en CDI).

La Ville compte également des agents non permanents. Leur nombre s'est infléchi au cours des exercices précités. Au 31 décembre 2019, il y a 59 agents. La diminution constatée entre 2017 (68 agents) et 2018 (62 agents) s'explique par la fermeture de l'Ecole Triolet avec la suppression de plusieurs postes de personnels chargés de la pause méridienne.

→ Les effectifs en 2021 :

Au total ce sont 146 postes de titulaires qui seront pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (contre 148 en 2020) représentant environ 142.47 Equivalents Temps plein (E.T.P.). Le nombre d'agents contractuels sur des postes non permanents (temps complet et temps non complet) sera de 58 et 6 apprentis.

a) En 2021, neuf agents sont susceptibles de faire valoir leurs droits à la retraite. Sur ces neuf agents, une période de transition sera nécessaire pour 4 agents compte tenu de la spécificité de leur poste.

b) La ville procèdera également à plusieurs recrutements dont :

- Un poste d'archiviste ;
- Un poste de gardien de police municipale ;
- Le remplacement d'un congé de maternité ;
- Un agent contractuel pour renforcer le service de maintenance des systèmes d'information.

Par ailleurs, une enveloppe prévisionnelle est également prévue (éq. 2 ETP) pour le remplacement de personnels absents dans les écoles (conséquence crise sanitaire).

→ La masse salariale :

Au total la masse salariale, toutes charges comprises, devrait se situer à un niveau d'environ 7,7 Millions d'€ soit une progression de +/- 4,8 % par rapport au BP 2020. Cette enveloppe intègre également l'impact financier en matière de Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

#### La durée du temps de travail 2021

L'article 47 de la Loi de transformation de la fonction publique vient harmoniser la durée du temps de travail de l'ensemble des agents en supprimant les régimes dérogatoires accordés antérieurement à la loi du 3 janvier 2001 (mise en place des 35 heures). Cela signifie la suppression des dispositions locales, des congés extralégaux et des autorisations d'absence non règlementaires réduisant la durée du travail.

Dans une démarche de concertation et de respect du dialogue social, les réunions ont été organisées avec les représentants du personnel. Le Comité Technique a validé unanimement les modalités d'application des 1 607 H qui entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En parallèle, il a été proposé au personnel de fixer la durée du travail à :

- a) 36 H (pour les agents travaillant actuellement à 35 H) avec 6 jours de RTT ;
- b) 38 H (pour les agents travaillant actuellement à 37 H) avec 6 jours supplémentaires de RTT.

Enfin, il convient de préciser que chaque agent est libre de maintenir le temps de travail actuel entraînant néanmoins la perte de 6,5 jours de congés.

#### La mise en œuvre du télétravail

La crise que traverse le Pays doit nous amener à nous réinterroger sur nos process internes afin de poursuivre la mission d'amélioration du service public. Cela passe entre autres par la mise en place du télétravail.

Celui-ci a été mis en œuvre en urgence dans le cadre du premier confinement. Il nous a été donné de constater un certain nombre de dysfonctionnements dans son application, mais cela a fait apparaître également l'émergence de bonnes pratiques. Il est donc appelé à s'inscrire dans la durée au sein des services publics de la Ville.

Pour ces raisons, la Ville vient d'entamer une démarche collective et co-construite sur cette thématique qui se poursuivra en 2021.

- Le montant des subventions chute fortement (- 33 %) par la mise en œuvre de nouvelles règles de financement dans le domaine de la Petite Enfance, la Ville ne bénéficiant plus de co-financement en direct, ce qui l'oblige à revoir sa participation financière à l'encontre de la SCIC KALEIDE (+/- 312 K€). Les subventions allouées aux associations se maintiennent dans un volume de +/- 220 K€. La subvention municipale à destination du CCAS : +/- 200 K€. Il s'agit d'une enveloppe estimative qui sera ajustée en fonction des résultats constatés à la clôture de l'exercice mais également en fonction des actions qui seront mises en œuvre courant 2021.
- Les autres charges, ainsi que la participation obligatoire aux Ecoles Privées restent stables.
- Les charges financières continuent leur érosion (pas de nouvel emprunt depuis 2013).

Globalement, on notera que la Ville tient ses engagements en matière de maîtrise de dépenses de fonctionnement, point qui avait fait l'objet d'une remarque par la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'exercice 2019.

C) Comptes intermédiaires de gestion

<b>LIBELLES</b>	<b>PREVISIONS BP 2020</b>	<b>PREVISIONS BP 2021</b>
<b>PRODUITS DE GESTION</b>	<b>16 002 000</b>	<b>15 926 000</b>
<b>CHARGES DE GESTION</b>	<b>14 183 000</b>	<b>14 163 700</b>
<b>EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 819 000</b>	<b>1 762 300</b>
Dotation aux amortissements	655 000	700 000
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 164 000</b>	<b>1 062 300</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>1 819 000</b>	<b>1 762 300</b>
Remboursement du capital de la dette	530 000	450 000
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NET</b>	<b>1 289 000</b>	<b>1 312 300</b>

Grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et à la stabilité des concours financiers de l'Etat à destination des collectivités locales, l'exercice 2021 ne présente pas de bouleversements dans ses prévisions budgétaires.

Il faudra attendre 2023 pour mesurer les effets de la suppression de la TH sur les budgets communaux avec le risque d'une déstabilisation de la péréquation financière entre les collectivités.

D) Structure de la dette « VILLE »

Au 31/12/2020, le capital restant dû est de **1868 412 €** soit une dette par habitant de 138 € (selon fiche individuelle de la DGF 2020) contre 852 €/habitant pour la moyenne nationale de la strate (CA 2019). La Ville détient 6 emprunts dont 4 à taux fixe (capital restant dû +/- 1,4 M€) et 2 emprunts à taux variable (euribor 3 mois) (capital restant dû +/- 450 K€). Les emprunts relèvent selon la charte GISSLER de la classification 1 A.

**Extinction de la dette actuelle à l'horizon 2028**

<b>DATE</b>	<b>DETTE EN CAPITAL</b>	<b>ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>INTERETS</b>
01/01/2020	2 394 534,00	567 470,17	526 121,69	41 348,48
01/01/2021	1 868 412,31	472 657,71	442 919,46	29 738,25
01/01/2022	1 425 492,85	464 991,22	445 012,97	19 978,25
01/01/2023	980 479,88	397 545,35	387 146,60	10 398,75
01/01/2024	593 333,28	165 514,79	159 999,79	5 515,00
01/01/2025	433 333,49	137 412,76	133 333,32	4 079,44
01/01/2026	300 000,17	135 993,32	133 333,32	2 660,00
01/01/2027	166 666,85	134 573,87	133 333,32	1 240,55
01/01/2028	33 333,53	33 422,97	33 333,53	89,44

E) Structure de la dette relatives aux emprunts garantis : capital restant dû **641 K€**

Bénéficiaires	Objet de l'emprunt garanti
AFTE	Agrandissement et réhabilitation de l'Ecole St François (deux emprunts) avec des durées résiduelles d'un an et 11 ans (taux fixe)
Société HLM NOTRE LOGIS	Construction de surfaces commerciales rue des Arts – durée résiduelle : 10 ans (taux fixe)
Société HLM LOGICIL	Résidences pour personnes âgées – durée résiduelle : un an (taux variable)

**EN INVESTISSEMENT**

Le programme d'investissement s'inscrit dans la continuité du programme présenté lors de la campagne électorale. Il s'agit d'un programme ambitieux et devrait être de l'ordre de +/- 28 M€

TRAVAUX (HORS SUBVENTIONNEMENT)	2021/2025	2021	2022/2025
PISCINE	9 850	450	9 400
TERRAIN SYNTHETIQUE AU BLANC FOUR	1 000	1 000	0
TRAVAUX SALLE BOERIO	1 024	43	981
TRAVAUX SALLE J. GILLES	308	308	0
PROJET NOUVEAU SITE TENNIS/TENNIS DE TABLE	4 000	0	4 000
PROJET NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF FOOTBALL AU BLANC FOUR (tribunes et locaux attenants)	4 500	0	4 500
CENTRE MUSICAL	1 665	515	1 150
TRAVAUX ECOLES GROUPE BREL/PICASSO	800	10	790
AUTRES TRAVAUX (Ecole CURIE + mise en place de Centrale de Traitement de l'Air dans les écoles)	140	140	0
CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	600	120	480
AUTRES CONTRATS D'EXPLOITATION (chauffage, piscine)	210	70	140
VIDEO SURVEILLANCE	165	55	110
DIVERS AMENAGEMENTS DE VOIRIE (CTM-SOURCE)	411	45	366
AUTRES MENUS TRAVAUX	300	300	
AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS	200	100	100
MATERIELS INFORMATIQUES	780	180	600
REPLACEMENT DE VEHICULES (parc automobile)	60	60	0
EQUIPEMENTS ET MATERIELS DIVERS	510	110	400
ENVELOPPE PREVISIONNELLE FRAIS D'ETUDES	500	100	400
ENVELOPPE POUR DEPENSES IMPREVUES	500	100	400
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>27 523</b>	<b>3 706</b>	<b>23 817</b>

Ces investissements seront financés par :

- a) L'autofinancement dégagé chaque année d'où la maîtrise de nos charges de fonctionnement ;
- b) le FCTVA en provenance de l'Etat (assis sur les dépenses mandatées année N-1) ;
- c) Par des subventions d'équipement qui nous seront allouées par les divers financeurs (Etat, Département, Région et MEL) ;
- d) La mobilisation de l'emprunt ;
- e) Des cessions immobilières qui restent à définir en fonction des projets retenus.

Nos ressources propres nous permettent de couvrir le remboursement du capital de la dette soit 450 K€.

Nous arrivons, mes cher(es) Collègues, au terme de cette présentation et vous remercions pour votre attention.

Le débat est ouvert.

Fait le 4 décembre 2020